

**Tunisie – Programme d'Assainissement des  
Petites Villes**

**Procédure environnementale, sociale,  
santé-sécurité**



Date: 13.04.2018

Version: A

Référence: 17f01A

Rapport préparé pour: EBRD & ADB

Développeur du Programme: ONAS

## CONTACT

Pierre Biedermann

Alpage EURL

38930 Clelles - France

Tel : + 33 7 68 112 137

pierre.biedermann@alpage-consult.com

## TRAÇABILITE

Version	Date	Référence	Commentée par/le	Status
A	13.04.2018	17f01A		première version pour revue
B				

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>ORGANISATION DU DOCUMENT</b> .....	<b>5</b>
<b>RESUME DES RESPONSABILITES ESSS</b> .....	<b>6</b>
<b>1 ÉTAPE 1: DESCRIPTION ET ÉLIGIBILITÉ</b> .....	<b>7</b>
1.1 OBJECTIF .....	7
1.2 MISE EN ŒUVRE.....	7
<b>2 ÉTAPE 2: ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ESSS</b> .....	<b>8</b>
2.1 OBJECTIF .....	8
2.2 MISE EN ŒUVRE.....	8
<b>3 ÉTAPE 3: RÉALISATION ET SUIVI DES PROJETS</b> .....	<b>10</b>
3.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	10
3.2 GESTION DES CHANGEMENTS .....	11
3.3 GESTION DES NON-CONFORMITES.....	11
<b>FORMULAIRE 1.1: DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	<b>13</b>
<b>FORMULAIRE 1.2: ÉLIGIBILITE ET CATEGORIE DU PROJET</b> .....	<b>15</b>
<b>FORMULAIRE 2: PLAN DE GESTION ESSS DU PROJET</b> .....	<b>18</b>
<b>FORMULAIRE 3 – SUIVI MENSUEL ESSS DU PROJET (ETUDES &amp; TRAVAUX)</b> .....	<b>30</b>
<b>FORMULAIRE 4 – SUIVI MENSUEL ESSS DU PROJET (EXPLOITATION)</b> .....	<b>35</b>
<b>FORMULAIRE 5 – RAPPORT ESSS DE PROJET SEMESTRIEL/ANNUEL</b> .....	<b>39</b>
<b>FORMULAIRE 6 – RAPPORT ESSS DE PROGRAMME SEMESTRIEL/ANNUEL</b> .....	<b>40</b>
<b>FORMULAIRE 7 – BROCHURE D'INFORMATION DES POPULATIONS</b> .....	<b>48</b>
<b>FORMULAIRE 8 – BORDEREAU DES PRIX ESSS</b> .....	<b>49</b>

## Introduction

La Banque africaine de développement (BAD) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) cofinancent un programme de 183 millions d'euros (le «Programme») pour réhabiliter et améliorer les infrastructures d'assainissement dans environ 31 petites villes (moins de 10 000 habitants). Le programme inclut environ:

- la construction d'environ 19 nouvelles stations d'épuration
- la modernisation et la réhabilitation des systèmes de réseau d'assainissement (y compris 126 kilomètres de nouveaux réseaux de canalisations d'assainissement et la construction d'environ 16 nouvelles stations de pompage des eaux usées)
- le traitement des boues d'épuration et leur élimination.

Dans l'ensemble, le programme fournira des services améliorés de traitement des eaux usées aux résidents d'environ 31 petites villes à travers la Tunisie et contribuera à réduire la pollution de l'environnement et les déficits d'assainissement liés au manque de traitement des eaux usées.

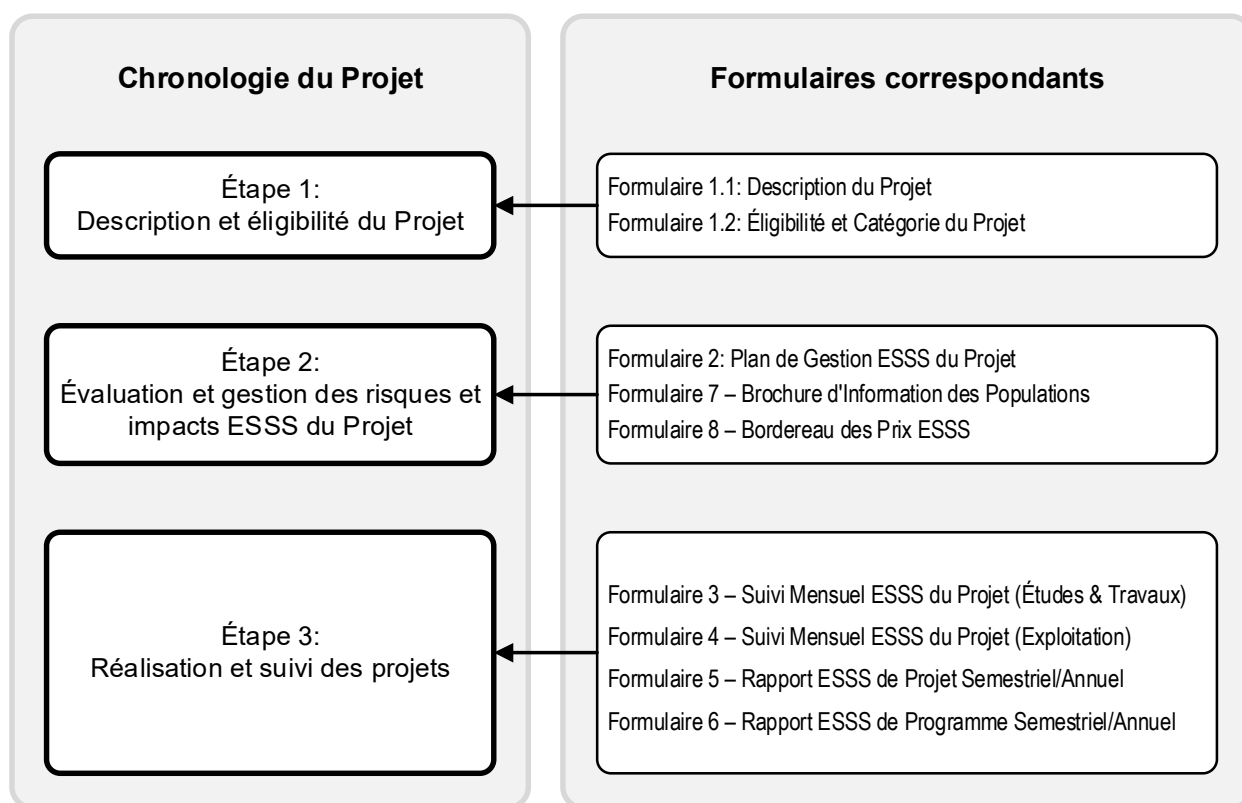
Le programme fait partie du plan stratégique du pays "Tunisie 2016-20" où 80 municipalités ont été identifiées pour des améliorations d'assainissement à travers la Tunisie. Parmi celles-ci, 31 ont été identifiés comme des sites prioritaires en raison de leurs mauvaises normes d'assainissement et des risques sanitaires et hygiéniques qui en découlent pour les communautés, et de l'impact négatif sur l'environnement.

Le programme devrait desservir une population importante, mais aucune des nouvelles installations de traitement des eaux usées à construire ne dépassera le seuil de 150 000 équivalents-habitants pour la catégorie «A». Le programme est donc classé «B» selon les critères environnementaux et environnementaux de la BERD. Politique sociale (ESP) et «2» selon le système de sauvegarde intégré de la BAD (ISS).

Le présent document a été préparé à la demande de la BERD et de la BAD pour fournir les procédures nécessaires à une mise en œuvre du Programme par l'ONAS efficace et conforme aux politiques de la BERD et de la BAD en matière environnementale, sociale, et santé-sécurité.

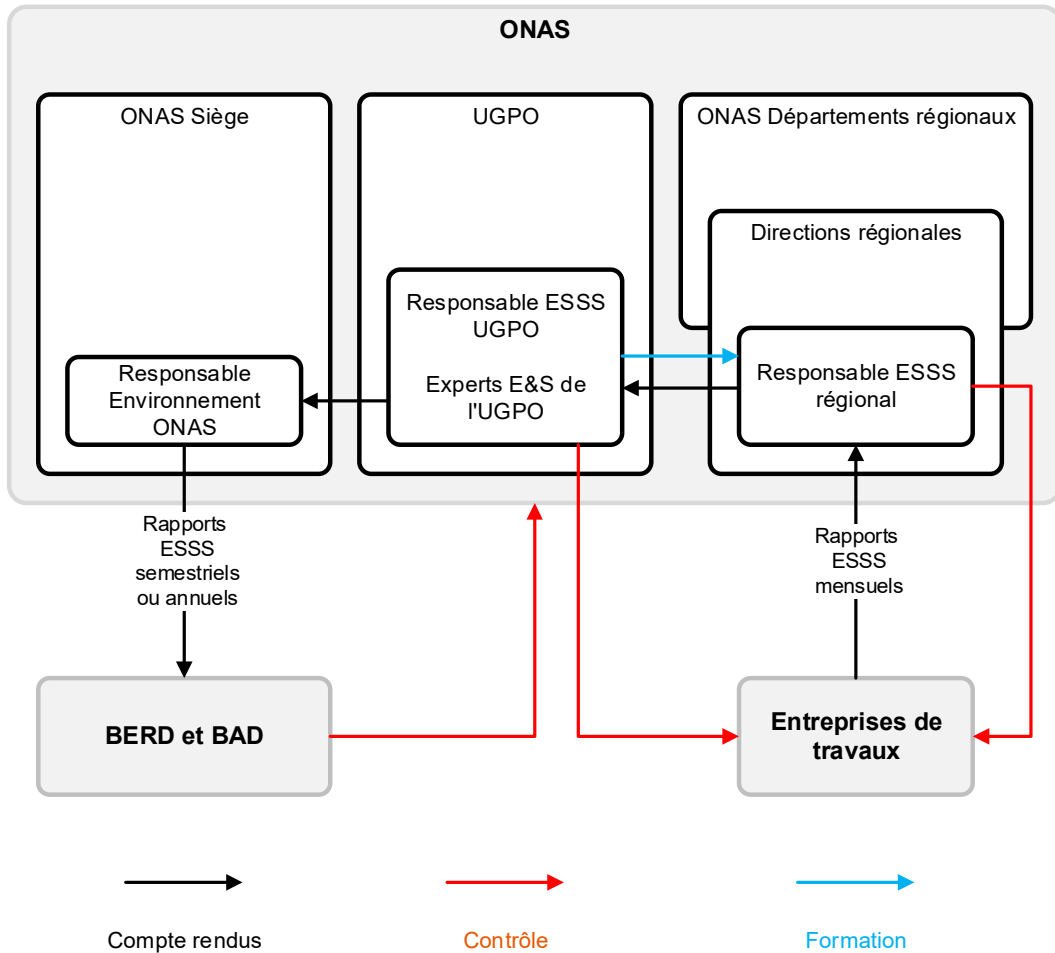
## Organisation du document

Le présent document contient trois chapitres (étapes 1 à 3) qui suivent la chronologie de mise en œuvre du Projet et 8 formulaires, destinés à être utilisés aux différentes étapes du de mise en œuvre des Projets inscrits au Programme d'Assainissement des Petites Villes:



## Résumé des responsabilités ESSS

Les responsabilités décrites dans le présent document sont résumées dans le diagramme suivant:



# 1 Étape 1: Description et éligibilité

## 1.1 Objectif

L'objectif de l'étape 1 est de vérifier qu'un Projet d'assainissement d'une petite ville soumis pour inclusion dans le Programme ne présente pas de biais le rendant inéligible au regard des politiques E&S de la BERD et de la BAD, et, s'il est éligible, de vérifier sa catégorie environnementale et sociale, là encore au regard des politiques E&S de la BERD et de la BAD.

## 1.2 Mise en œuvre

Lorsqu'un nouveau Projet est prévu d'être inclus dans le Programme, la première étape pour l'équipe Environnementale, Sociale et Santé-Sécurité de l'UGPO (" l'Équipe ESSS ") consiste à prendre connaissance du Projet proposé et à vérifier son éligibilité.

La prise de connaissance du Projet inclut:

- une séance de travail avec l'équipe de l'UGPO, destinée notamment à obtenir une description du contenu technique du Projet.
- une visite de site ayant pour but de:
  - visualiser le cadre environnemental et social du Projet
  - rencontrer les acteurs clé: la municipalité, les équipes régionales de l'ONAS.

À l'issu de ce travail de prise de connaissance, l'Équipe ESSS complète deux formulaires:

- Formulaire 1.1: Description du Projet
  - Ce formulaire contient une description essentiellement technique du Projet.
  - Il est destiné à fournir aux personnes impliquées dans la gestion ou le suivi ESSS du Programme et/ou du Projet les informations de base relatives au contenu technique du Projet en question: nature des travaux à réaliser, calendrier, etc...
  - Le formulaire 1.1 constitue la première pièce du dossier ESSS du Projet.
- Formulaire 1.2: Éligibilité et catégorie du Projet
  - Ce formulaire suit une approche en trois étapes destinées à (i) s'assurer qu'un processus robuste d'évaluation ESSS a été suivi pour le Projet, (ii) vérifier que le Projet ne contient pas de composantes exclues par la BERD ou la BAD et (iii) identifier les risques de catégorisation A/1 au regard des politiques E&S de la BERD et de la BAD.
  - Les questions du formulaire sont rédigées de façon à ce que seules des réponses factuelles et non-subjectives puissent être données.
  - Un Projet qui n'est pas éligible ne peut être inclus dans le Programme.
  - Un Projet susceptible d'être de catégorie A (BERD) ou 1 (BAD) doit être soumis pour revue (et avec un note explicative) aux spécialistes E&S de la BERD et de la BAD qui décident de sa catégorisation: si la catégorie A/1 est confirmée et inévitable, une étude d'impact environnemental et social satisfaisant les exigences de la BERD et de la BAD doit être préparée.
  - Un Projet qui est éligible et dont la catégorie B est confirmée passe à l'étape 2 d'évaluation des risques et des impacts (voir chapitre suivant).
  - Le formulaire 1.2 constitue la deuxième pièce du dossier ESSS du Projet.

## 2 Étape 2: Évaluation et gestion des risques et impacts ESSS

### 2.1 Objectif

L'objectif de l'Étape 2 est de mener une évaluation complète des risques ESSS associés à un Projet ayant passé l'Étape 1, et de préparer pour ce Projet, un Plan de Gestion ESSS Spécifique sur la base du formulaire 2.

### 2.2 Mise en œuvre

L'Équipe ESSS organise la mise en œuvre de l'Étape 2 pour chaque Projet. L'expert environnemental et l'expert social de cette équipe sont seuls responsables de l'organisation de cette tâche. Ils décident notamment (i) s'ils ont besoin de visites supplémentaires ou (ii) s'ils ont besoin de l'appui d'experts externes pour compléter le travail d'évaluation prévu à l'étape 2.

L'étape 2 consiste à répondre aux questions suivantes puis, sur la base du Formulaire 2 à développer un Plan de Gestion ESSS spécifique au Projet.

Question ESSS	Actions du formulaire 2
Le Projet nécessite-t-il une étude d'impact environnementale au regard de la législation tunisienne?	Oui: garder les actions 23, 24, 25, 28 Non: ôter les actions 23, 24, 25, 28
Dans le gouvernorat où se déroule le Projet, y a-t-il au sein de la direction régionale de l'ONAS un responsable ESSS nommé et formé au suivi des travaux pour les projets du Programme d'assainissement des petites villes ?	Non: garder les actions 1, 27 Oui: ôter les actions 1, 27
Le Responsable ESSS a-t-il été formé au suivi des projets du Programme d'assainissement des petites villes pour la phase d'exploitation (après les travaux)?	Non: garder l'action 52 Oui: ôter l'action 52
La gestion de la station de traitement des eaux usées dont dépend le Projet va-t-elle être déléguée?	Oui: garder les actions 46, 47, 48, 49, 50, 59, 60 Non: ôter les actions 46, 47, 48, 49, 50, 59, 60
La station de traitement des eaux usées dont dépend le Projet va être exploitée par l'ONAS.	Oui: garder les actions 53, 61, 62 Non: ôter les actions 53, 61, 62
Le Projet va utiliser une station de traitement des eaux usées existante.	Oui: garder l'action 14 Non: ôter l'action 14
Le Projet inclut la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.	Oui: garder les actions 15, 20, 45, 54 Non: ôter les actions 15, 20, 45, 54
Le Projet inclut l'enlèvement et la mise en décharge de conduites en amiante-ciment.	Oui: garder les actions 13, 33, 34 Non: ôter les actions 13, 33, 34
Le Projet va utiliser des stations de pompage existantes.	Oui: garder l'action 16 Non: ôter l'action 16
Le Projet inclut la construction de nouvelles stations de pompage.	Oui: garder l'action 17 Non: ôter l'action 17
Le Projet inclut le rejet des eaux usées traitées par un émissaire en mer.	Non: garder l'action 18 Oui: ôter l'action 18
Le Projet risque d'impacter négativement, directement ou indirectement, une zone légalement protégée ou un site internationalement reconnu. Les impacts sont liés à l'emprise physique du Projet qui empiète sur la zone protégée, ou au fait que le Projet va déverser des eaux usées traitées qui vont s'écouler vers la zone protégée.	Oui: garder les actions 10, 35, 57 Non: ôter les actions 10, 35, 57
Le Projet inclut la réalisation d'un émissaire en mer.	Oui: garder l'action 12 Non: ôter l'action 12



Question ESSS	Actions du formulaire 2
Le projet prévoit la construction d'une station de traitement des eaux usées ou de lits de séchages (i) à moins de 1 km ou dans un lieu visible depuis un site culturel, archéologique ou touristique d'importance nationale ou internationale, ou (ii) à moins de 500 m d'un site public sensible (hôpital, école, mosquée, etc...) ou d'un site d'habitation.	Oui: garder les actions 11, 37, 58 Non: ôter les actions 11, 37, 58
Pour tout Projet	Garder les actions 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 21, 22, 26, 29, 30, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 51, 52, 55, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68

Une fois le Plan de Gestion ESSS spécifique au Projet terminé, celui-ci est ajouté au dossier ESSS du Projet et est partagé par l'Équipe ESSS avec les parties concernées.

La mise en œuvre du Plan de Gestion ESSS spécifique et donc du Projet peut commencer (Étape 3, chapitre suivant).

### 3 Étape 3: Réalisation et suivi des projets

#### 3.1 Suivi de la mise en œuvre

Le suivi de la mise en œuvre des mesures ESSS du Programme est décrit dans le tableau suivant.

Responsable	Suivi	Cadre de référence	Périodicité	Rendu
Responsable SSE de l'entreprise de travaux	Performance Santé, Sécurité et Environnement du chantier	Termes du contrat de l'entreprise de travaux  Plan de Gestion SSE de l'entreprise de travaux approuvé par ONAS	en continu pendant les travaux	Compte rendu mensuel au Responsable Régional ESSS de l'ONAS  (formulaire 3)
Responsable SSE de l'exploitant de la station de traitement des eaux usées	Performance ESSS de la station de traitement des eaux usées	Plan de Gestion SSE de l'entreprise de travaux approuvé par ONAS	en continu	Compte rendu mensuel au Responsable Régional ESSS de l'ONAS
Responsable Régional ESSS de l'ONAS	Performance ESSS des installations de collecte et traitement des eaux usées des petites villes de la région faisant partie du Programme d'assainissement des petites villes	Législation Tunisienne  Procédure ESSS du Programme d'assainissement des petites villes	visite mensuelle de chaque petite ville	Compte rendu semestriel au Responsable ESSS de l'ONAS et à l'équipe ESSS de l'UGPO
Équipe ESSS de l'UGPO	Contrôle de six petites villes (3 plus performantes et trois moins performantes)		semestriel pendant les travaux	Note de partage des bonnes et mauvaises pratiques à tous les Responsables Régionaux ESSS
Responsable ESSS Central de l'ONAS  Équipe ESSS de l'UGPO	Performance ESSS du Programme	Législation Tunisienne  Politiques E&S de la BERD et de la BAD	pendant les travaux	Compte rendu semestriel à la BERD et à la BAD
Responsable ESSS Central de l'ONAS		Procédure ESSS du Programme d'assainissement des petites villes  Plan d'Action Environnemental et Social	après les travaux	Compte rendu annuel à la BERD et à la BAD

## 3.2 Gestion des changements

Lors des visites mensuelles de site par le Responsable Régional ESSS et lors des visites semestrielles par l'Équipe ESSS de l'UGPO, une revue systématique des changements est organisée avec les entreprises de travaux et, le cas échéant, les bureaux d'étude. Cette revue vise à identifier tous les changements techniques (changement de design, changement de l'emprise des travaux, ou changement de méthode de travaux), organisationnels ou de planning et à évaluer leurs conséquences d'un point de vue ESSS.

Pour chaque changement identifié, le Responsable Régional ESSS et/ou l'Équipe ESSS de l'UGPO ainsi que l'entreprise établissent si des mesures d'accompagnement sont nécessaires, et si des procédures supplémentaires sont nécessaires.

Le Responsable Régional ESSS enregistre les actions dans le registre des changements, notifie l'entreprise et organise le suivi de la mise en œuvre des actions supplémentaires décidées.

## 3.3 Gestion des non-conformités

En phase travaux, lors du suivi quotidien par le Responsable SSE de l'entreprise de travaux, lors des visites mensuelles de site par le Responsable Régional ESSS et lors des visites semestrielles par l'Équipe ESSS de l'UGPO, les non-conformités qui sont observées sont systématiquement enregistrées et des actions correctives sont décidées avec l'entité responsable<sup>1</sup> et lui sont notifiées.

En phase exploitation, lors du suivi quotidien par le Responsable ESSS de l'exploitant et lors des visites mensuelles de site par le Responsable Régional ESSS, les non-conformités qui sont observées sont également systématiquement enregistrées et des actions correctives sont décidées avec l'entité responsable et lui sont notifiées.

Il est essentiel que toutes les non-conformités<sup>2</sup> soient systématiquement identifiées, comptabilisées, traitées et enregistrées dans un esprit d'amélioration continue. Un site de travaux sur lequel aucune non-conformité n'est enregistrée doit éveiller l'attention et est généralement le signe d'un manque de suivi.

Les non-conformités sont classées et traitées selon les deux tableaux suivants:

### Classification des non-conformités

Conséquences	Santé-sécurité	Incident sans risque d'accident avec arrêt de travail	Risque d'accident avec arrêt de travail	Risque de décès
	Environnementale	Pollution ou dégât immédiatement réparable	Pollution ou dégât difficilement réparable	Pollution ou dégât non réparable
Probabilité d'occurrence	en cours ou imminent	2	3	3
	probable	1	2	3
	possible mais peu probable	1	1	2

<sup>1</sup> L'entité responsable peut être une entreprise de travaux, un gestionnaire délégué, ou une équipe de l'ONAS.

<sup>2</sup> des plus simples (travailleur ne portant pas un équipement de protection individuelle) aux plus graves (accidents, pollutions)

### **Traitement immédiat de la non-conformité**

<b>Classe de non-conformité</b>	<b>Action immédiate</b>
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification verbale de la non-conformité</li> <li>• Notification verbale de l'action corrective à mettre en place</li> <li>• Enregistrement écrit de la non-conformité et notification écrite de la mesure corrective à mettre en œuvre</li> </ul>
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification verbale de la non-conformité</li> <li>• Notification verbale de l'action corrective à mettre en place</li> <li>• Information verbale du Responsable Central ESSS de l'ONAS (appel téléphonique)</li> <li>• Enregistrement écrit de la non-conformité et notification écrite de la mesure corrective à mettre en œuvre avec effet immédiat</li> </ul>
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification verbale de la non-conformité</li> <li>• Instruction verbale d'arrêter l'activité en cours</li> <li>• Information verbale immédiate du Responsable Central ESSS de l'ONAS (appel téléphonique)</li> <li>• Enregistrement écrit de la non-conformité.</li> <li>• Réunion d'urgence avec l'ONAS (coûts à la charge de l'entité ayant commis la non-conformité).</li> <li>• Rédaction d'un compte rendu remis à la direction de l'ONAS et de l'entité ayant commis la non-conformité.</li> </ul>

### **Sur-classement d'une non-conformité**

Lorsqu'une non-conformité qui avait été résolue se répète, le Responsable Régional ESSS élève d'un niveau sa classification et agit en conséquence.

## Formulaire 1.1: Description du projet

[nom de la petite ville]

### Situation administrative

Région	Gouvernorat	Commune	Population

### Infrastructure d'assainissement préalable au Projet

#### Réseau d'assainissement existant avant le Projet

réseau de transfert (m)	réseau d'assainissement primaire (m)	réseau d'assainissement secondaire (m)	stations de relevage (nombre)	foyers connectés	
				nombre	en % de la population

#### Station de traitement existante avant le Projet

capacité (équivalent habitant)	propriétaire	exploitant	type de traitement

#### Exploitation de la station de traitement avant le Projet

Fonctionnement automatisé ou manuel	Suivi interne de qualité des eaux traitées rejetées	Suivi externe de la qualité des eaux traitées rejetées	Conformité des rejets avec la norme
<b>Problèmes connus d'exploitation:</b>			
procédé de traitement inapproprié pour atteindre la norme	station sous-dimensionnée par rapport au nombre d'habitants	intrusions d'eaux de pluie	intrusion d'eaux industrielles non-prétraitées

#### Devenir des produits de traitement avant le Projet

Milieu récepteur des eaux usées traitées	Réutilisation des eaux usées	Devenir des produits de dégrillage	Devenir des boues

### Infrastructures d'assainissement prévues par le Projet

#### Objectifs du Projet

accroissement du nombre de foyers connectés	accroissement de la capacité de traitement des eaux usées	accroissement de la qualité du traitement des eaux usées	(autre)

### Contenu du Projet

Décrire les quantités principales pour chacun des éléments du tableau.

Réseaux	Stations de pompage	Station de traitement	Transfer ou émissaire en mer
(distinguer les réseaux neufs à construire et les réseaux existants à réhabiliter)	(distinguer les travaux de réhabilitation ou de construction neuve)	(distinguer les travaux de réhabilitation, d'extension ou de construction neuve)	

### Devenir des produits de traitement après le Projet

Milieu récepteur des eaux usées traitées	Réutilisation des eaux usées	Devenir des produits de dégrillage	Devenir des boues

### Avancement du Projet

Décrire l'état d'avancement connu et prévu du Projet au moment de la rédaction du formulaire.

Avancement des études techniques	Étude d'Impact Environnemental	Date de démarrage des travaux	Durée des travaux
			(distinguer les principaux lots tels que réseaux, stations de traitement, etc)

### Zones protégées ou internationalement reconnues

Type de zone	Nom de la zone la plus proche	Distance et lien hydrique <sup>3</sup>
Parc national <sup>4</sup>		
Réserve naturelle <sup>5</sup>		
Site Ramsar <sup>6</sup>		
Key biodiversity area <sup>7</sup>		
Important plant areas <sup>8</sup>		

### Carte de situation du Projet

Insérer une carte simple de la ville montrant les zones habitées et le milieu récepteur, avec un schéma des infrastructures existantes et des infrastructures prévues.

### Suivi qualité - Formulaire 1

Version	Date	Auteur	Commentaire

<sup>3</sup> indiquer si l'effluent de la station de traitement des eaux usées s'écoule vers la zone en question.

<sup>4</sup> [www.onagri.nat.tn/atlas](http://www.onagri.nat.tn/atlas)

<sup>5</sup> [www.onagri.nat.tn/atlas](http://www.onagri.nat.tn/atlas)

<sup>6</sup> <https://rsis.ramsar.org/>

<sup>7</sup> <http://www.keybiodiversityareas.org/site/mapsearch>

<sup>8</sup> <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2011-014.pdf>

## Formulaire 1.2: Éligibilité et catégorie du projet

[Nom de la petite ville]

### Processus d'évaluation ESSS du Projet

*(Note: ne conserver les textes entre crochets que dans les cas où ils sont pertinents)*

**Déclaration de l'expert social:** l'expert social de l'UGPO confirme avoir effectué une visite de site et avoir rencontré la population locale ainsi que ses représentants. L'expert social confirme avoir pu recueillir toutes les informations lui ayant permis de répondre sans ambiguïté aux questions sociales du présent formulaire.

[Le projet prévoit la construction d'une station de traitement des eaux usées ou de lits de séchages (i) à moins de 1 km ou dans un lieu visible depuis un site culturel, archéologique ou touristique d'importance nationale ou internationale, ou (ii) à moins de 500 m d'un site public sensible (hôpital, école, mosquée, etc...) ou d'un site d'habitation. Les responsables et les utilisateurs de ces sites ont été consultés, et les mesures d'atténuation proposées ayant recueilli leur approbation écrite sont annexées au formulaire 1.2].

Une visite supplémentaire sera nécessaire pour l'évaluation des risques sociaux ou la définition des mesures d'atténuation: non / oui (*razer la mention inutile*)

*Dates de la visite de site:*

*Nom-prénom et signature de l'expert social:*

**Déclaration de l'expert environnemental:** l'expert environnemental de l'UGPO confirme (i) avoir effectué une visite de site et identifié les principales sensibilités environnementales du Projet, et (ii) avoir consulté les personnes directement intéressés par la protection de l'environnement dans la zone du Projet. L'expert environnemental confirme avoir pu recueillir toutes les informations lui ayant permis de répondre sans ambiguïté aux questions environnementales du présent formulaire.

[Le Projet inclut la réalisation d'un émissaire en mer et le rapport de reconnaissance sous-marine confirmant l'absence de champs de posidonies ou de coralligène est annexé au formulaire 1.2].

[Le projet implique la réalisation de travaux à l'intérieur ou à moins de 1km d'une zone légalement protégée ou internationalement reconnue. Les responsables ou les référents de ces zones protégées/reconnues ont été consultés, et les mesures d'atténuation proposées ayant recueilli leur approbation écrite sont annexées au formulaire 1.2].

Une visite supplémentaire sera nécessaire pour l'évaluation des risques environnementaux ou la définition des mesures d'atténuation: non / oui (*razer la mention inutile*)

*Dates de la visite de site:*

*Nom-prénom et signature de l'expert environnemental:*

## Éligibilité ou exclusion du Projet

### Questions sociales menant à l'exclusion du Projet

Motif d'exclusion	Réponse
<b>Cadre social:</b> Le projet concerne une ville de plus de 10 000 habitants.	[oui / non]
<b>Déplacement physique forcé ou involontaire:</b> Le projet nécessite le déplacement forcé ou involontaire de personnes par rapport à leur domicile.	[oui / non]
<b>Déplacement économique forcé ou involontaire:</b> Le projet va, de façon définitive, empêcher des personnes d'accéder à des terres ou à des ressources, alors que les moyens de subsistance ou les revenus de ces personnes dépendent de façon significative (20% ou plus) de ces terres ou ressources.	[oui / non]
<b>Construction près d'un site sensible:</b> Le projet prévoit la construction d'une station de traitement des eaux usées ou de lits de séchages (i) à moins de 1 km ou dans un lieu visible depuis un site culturel, archéologique ou touristique d'importance nationale ou internationale, ou (ii) à moins de 500 m d'un site public sensible (hôpital, école, mosquée, etc...) ou d'un site d'habitation. Les responsables et les utilisateurs de ces sites n'ont pas été consultés, ou bien les mesures d'atténuation proposées n'ont pas recueilli leur approbation écrite.	[oui / non]
<b>Utilisation de chlore gazeux:</b> Le Projet prévoit le stockage et l'utilisation de chlore gazeux pour la désinfection des eaux usées traitées.	[oui / non]

### Questions environnementales menant à l'exclusion du Projet

Motif d'exclusion	Réponse
<b>Amiante:</b> Le projet prévoit l'achat et l'installation de conduites ou d'autres composants contenant de l'amiante, par exemple en fibro-ciment à base d'amiante.	[oui / non]
<b>Zones légalement protégée ou internationalement reconnue</b> (cas où le projet implique la réalisation de travaux à l'intérieur ou à moins de 1km d'une zone légalement protégée ou internationalement reconnue) Les responsables ou les référents de ces zones protégées/reconnues n'ont pas été consultés, ou bien les mesures d'atténuation proposées n'ont pas recueilli leur approbation écrite.	[oui / non]
<b>Protection de la biodiversité costale</b> (cas où le Projet implique la réalisation d'un émissaire en mer) Aucune reconnaissance sous-marine n'a été effectuée pour s'assurer que le Projet ne traversera pas de champs de posidonies ou de coralligène.	[oui / non]
<b>Pollution par les eaux usées industrielles:</b> Certaines industries déversant des eaux usées non traitées dans l'environnement de la ville concernée continueront après le Projet à polluer l'environnement car leurs eaux usées ne seront pas traitées ou connectées au réseau de l'ONAS, selon les conditions de l'ONAS. Le Projet ne va donc pas régler la problématique des eaux usées industrielles dans la ville concernée.	[oui / non]

### Conclusion:

(Ne garder que la phrase qui convient)

- Il a été répondu "**non**" à toutes les questions sur cette page et donc le Projet est **éligible**.
- Il a été répondu "**oui**" à l'une des questions sur cette page et par conséquent le Projet est **inéligible**. Il peut dans certains cas être rendu éligible en modifiant ou améliorant le Projet pour lever le motif d'exclusion.



## Catégorisation du Projet

### Questions sociales pouvant conduire à une catégorie A ou 1 du Projet

<p><b>Déplacement économique important:</b> Le projet nécessite, de façon définitive, le déplacement économique involontaire de 200 personnes ou plus et la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation est donc nécessaire.</p>	[oui / non]
<p><b>Dimension du Projet:</b> Le Projet inclut la construction d'une usine de traitement des eaux usées municipales (ou le raccordement à une telle usine en cours de construction) d'une capacité supérieure à 150 000 équivalents-habitants.</p>	[oui / non]

### Questions environnementales pouvant conduire à une catégorie A ou 1 du Projet

<p><b>Zones protégées:</b> Le Projet va impacter négativement une zone légalement protégée ou un site internationalement reconnu. Les impacts sont liés à l'emprise physique du Projet qui empiète sur la zone protégée, ou au fait que le Projet va déverser des eaux usées traitées qui vont s'écouler vers la zone protégée. Les responsables ou les référents de ces zones ont été consultés, et les mesures d'atténuation proposées ont recueilli leur approbation écrite.</p>	[oui / non]
<p><b>Habitats critiques:</b> Le Projet va impacter ou risque d'impacter:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des écosystèmes fortement menacés ou uniques;</li> <li>• des habitats d'une importance déterminante pour des espèces en danger ou en danger critique;</li> <li>• des habitats d'une importance déterminante pour des espèces endémiques ou dont la distribution est restreinte géographiquement;</li> <li>• des habitats hôtes d'espèces migratoires ou grégaires d'importance globale; ou bien</li> <li>• des zones associées à des processus évolutifs essentiels.</li> </ul>	[oui / non]

### Conclusion:

(Ne garder que la phrase qui convient)

- Il a été répondu "**non**" à toutes les questions sur cette page et donc la **catégorie B** (EBRD) ou 2 (ADB) du Projet est confirmée.
- Il a été répondu "**oui**" à l'une des questions sur cette page et par conséquent le Projet est **susceptible d'être de catégorie A** (EBRD) **ou 1** (ADB). Une note décrivant la situation est envoyée aux responsables E&S de la BERD et de l'ADB afin d'enclencher un processus visant à confirmer la catégorie A/1 ou B/2 du Projet.

## Formulaire 2: Plan de gestion ESSS du Projet

**[Nom de la petite ville]**

***Abréviations:***

ANGED: Agence Nationale de Gestion et d'Élimination des Déchets

ANPE: Agence Nationale de Protection de l'Environnement

ATFI: Association Tunisienne des Femmes-Ingénieures

BERD: Banque européenne de reconstruction et de développement

E&S: Environnemental et Social

ESSS: Environnemental, Social, Santé-Sécurité

ONAS: Office National de l'Assainissement

UGPO: Unité de gestion de projet opérationnelle

#	Étape du Projet	Action	Responsabilités		
			Exécution	Contrôle	Payeur
1	Avant le démarrage de toute activité	<p>Nommer un responsable ESSS au sein de la Direction régionale de l'ONAS dont dépend la petite ville. Le Responsable ESSS sera notamment en charge des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance environnementale (qualité du traitement des eaux usées, gestion des déchets solides, eau traitée et réutilisation des boues)</li> <li>• Santé et sécurité publiques et professionnelles (enregistrement du nombre et des types d'incidents et d'accidents, statistiques sur les maladies liées aux eaux usées)</li> <li>• Participation des parties prenantes (divulgaration d'informations publiques, enregistrement du nombre et des types de plaintes) "</li> </ul>	Direction régionale ONAS	UGPO	ONAS
2	Pendant la préparation des appels d'offre pour les services de consultant	<p>Encourager la participation des femmes aux appels d'offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inclure dans les appels d'offre une phrase indiquant "L'ONAS promeut une juste représentation des hommes et des femmes dans ses activités, et invite les soumissionnaires à faire de même dans leurs offres".</li> <li>• transmettre les notifications d'appel d'offre à l'ATFI qui les passera à son réseau de contacts.</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	(pas de coût)
3	Au début des études préparatoires	Préparer la brochure d'information du Projet (voir formulaire 7)	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
4	Au début des études préparatoires	<p>Former les personnes en charge des acquisitions de terrain à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les personnes vulnérables qui auront besoin d'une assistance spécifique durant les procédures d'acquisition de terrain ou de compensation, notamment (i) du fait de leur difficulté à comprendre, à accéder à l'information ou à faire valoir leurs droits (ce qui inclut les femmes seules, chefs de foyer ou propriétaires), ou (ii) parce qu'ils perdront accès à une portion importante (plus de 10%) de leur terres cultivables</li> <li>• Déterminer le type d'assistance nécessaire aux personnes vulnérables identifiées.</li> </ul>	Expert social de l'Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
5	Au début des études préparatoires	<p>Visite de site et établissement d'une liste des sensibilités environnementales et sociales du Projet à transmettre au bureau d'études:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sites naturels à éviter</li> <li>• sites culturellement ou socialement sensibles</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS

6	Au début des études préparatoires	<p>Avec l'appui des autorités locales et des organisations de la société civile locale, organiser une réunion d'information sur le démarrage des études préparatoires du Projet, en assurant une participation égale des hommes et des femmes.</p> <p>L'information doit traiter les sujets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du bureau d'études; nature des études préparatoires à mener.</li> <li>• Calendrier général (études + travaux)</li> <li>• Procédures d'acquisition de terrain et de compensation.</li> <li>• Mesures spéciales pour les personnes vulnérables</li> <li>• Distribution de la brochure (formulaire 7).</li> </ul>	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
7	Pendant les études préparatoires	<p>Appliquer le principe de hiérarchie des mesures d'atténuation pour l'acquisition permanente de terrain:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de déplacement physique (= perte du lieu d'habitation) involontaire ou forcé.</li> <li>• Pas de déplacement économique (= perte de moyens de subsistance) involontaire, si plus de 10% des moyens de subsistance des parties concernées pourraient être impactés.</li> <li>• Privilégier l'acquisition de terrains à l'amiable.</li> </ul> <p>Tenir un registre des interactions et des négociations avec les parties prenantes affectées, incluant les actes d'acquisition des terrains et les montants des compensations.</p>	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
8	Pendant les études préparatoires	<p>Identification systématique des personnes vulnérables impactées par des procédures d'acquisition de terrain lors des études préparatoire. Mise en œuvre de l'assistance aux personnes vulnérables (voir action 4). L'ensemble de ces actions doit être documenté par écrit et conservé dans le dossier de projet.</p>	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
9	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Prendre en compte lors de la préparation des études de définition, des spécifications techniques et des documents d'appels d'offre du Projet, la liste des sensibilités environnementales et sociales du Projet transmise par l'Équipe ESSS de l'UGPO.</p>	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
10	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Inclure dans les études de définition, les spécifications techniques et les documents d'appels d'offre du Projet les mesures d'atténuation décidées en consultation avec les responsables des zones protégées ou des zones internationalement reconnues.</p>	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
11	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Inclure dans les études de définition, les spécifications techniques et les documents d'appels d'offre du Projet les mesures d'atténuation décidées en consultation avec les responsables des sites culturellement ou socialement sensibles.</p>	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
12	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Effectuer une reconnaissance sous-marine pour s'assurer que le Projet ne traversera pas de champs de posidonies ou de coralligène. Joindre le rapport de reconnaissance sous-marine confirmant l'absence de champs de posidonies ou de coralligène au dossier ESSS du Projet.</p>	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS

13	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Inclure dans les dossiers d'appel d'offre des entreprises de travaux susceptibles d'enlever des conduites en amiante-ciment l'obligation de présenter une procédure validée par l'ANGED pour le transport, la mise en décharge et l'enfouissement des vieilles conduites en amiante ciment conformément à la réglementation tunisienne en la matière et en respectant les bonnes pratiques internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stocker les tuyaux sur palette ou sur rack et les éléments en vrac dans une benne bâchée,</li> <li>• étiqueter ou marquer ces déchets et émettre un bordereau qui suivra les déchets jusqu'à leur élimination,</li> <li>• faire éliminer les déchets dans une installation de stockage ou de traitement autorisée à les recevoir.</li> </ul>	Bureau d'étude	UGPO	ONAS
14	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Auditer les points suivants de la station d'épuration des eaux usées qui recueillera les eaux usées du Projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la station a la capacité technique de traiter les eaux usées qui seront recueillies en conformité avec les normes applicables.</li> <li>• la station est équipée d'un laboratoire disposant des outils suffisants pour mesurer les paramètres suivants chaque 12 heures : température, pH, oxygène, nitrates, demande de l'oxygène chimique, phosphates, matière en suspension.</li> <li>• la station dispose d'un manuel d'exploitation à jour définissant les variations acceptables des paramètres physico-chimiques suivis par le laboratoire et les actions à effectuer par le gestionnaire en cas de dépassement.</li> <li>• la station est un lieu de travail qui convient aux hommes comme aux femmes (notamment, toilettes et vestiaires séparés).</li> <li>• la station est dimensionnée de façon à éviter le déversement direct d'eau usée non traitée dans des milieux naturels sensibles (notamment des zones protégées ou internationalement reconnues), sauf en cas de précipitations ayant un temps de retour égal ou supérieur à dix ans.</li> </ul> <p>Inclure dans les spécifications techniques et les documents d'appels d'offre du Projet toutes les clauses correctives nécessaires si certains des points audités ne sont pas satisfaits.</p>	Bureau d'étude	UGPO	ONAS

15	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Inclure dans les études de définition, les spécifications techniques et les documents d'appels d'offre du Projet toutes les clauses nécessaires pour que les points suivants soient satisfaits:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la station d'épuration des eaux usées qui recueillera les eaux usées du Projet doit avoir la capacité technique de traiter les eaux usées qui seront recueillies en conformité avec les normes applicables.</li> <li>• la station sera équipée d'un laboratoire disposant des outils suffisants pour mesurer les paramètres suivants chaque 12 heures : température, pH, oxygène, nitrates, demande de l'oxygène chimique, phosphates, matière en suspension.</li> <li>• la station disposera d'un manuel d'exploitation définissant les variations acceptables des paramètres physico-chimiques suivis par le laboratoire et les actions à effectuer par le gestionnaire en cas de dépassement.</li> <li>• la station sera un lieu de travail qui conviendra aux hommes comme aux femmes (notamment, toilettes et vestiaires séparés).</li> <li>• la station est dimensionnée de façon à éviter le déversement direct d'eau usée non traitée dans des milieux naturels sensibles (notamment des zones protégées ou internationalement reconnues), sauf en cas de précipitations ayant un temps de retour égal ou supérieur à dix ans.</li> </ul>	Bureau d'étude	UGPO	ONAS
16	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Auditer les stations de pompage qui seront utilisées par le Projet et vérifier qu'elles disposent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une évacuation des trop-pleins évitant tout risque de débordement vers des propriétés privées ou des bâtiments / lieux publics.</li> <li>• d'une fermeture empêchant la diffusion des odeurs.</li> <li>• d'un équipement qui ne génère pas de nuisance sonore pour le voisinage.</li> <li>• d'une clôture fermée empêchant l'accès ou l'intrusion de personnes non-habilitées.</li> </ul> <p>Inclure dans les spécifications techniques et les documents d'appels d'offre du Projet toutes les clauses correctives nécessaires si certains des points audités ne sont pas satisfaits.</p>	Bureau d'étude	UGPO	ONAS
17	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Concevoir les stations de pompage qui seront utilisées par le Projet avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une évacuation des trop-pleins, de façon à éviter tout risque de débordement vers des propriétés privées ou des bâtiments / lieux publics.</li> <li>• une fermeture empêchant la diffusion des odeurs.</li> <li>• un équipement qui ne génère pas de nuisance sonore pour le voisinage.</li> <li>• une clôture fermée empêchant l'accès ou l'intrusion de personnes non-habilitées.</li> </ul>	Bureau d'étude	UGPO	ONAS

18	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Identifier avec l'ANETI la possibilité et les conditions pour développer des pépinières irriguées par les eaux usées traitées (valorisation des eaux usées). Le cas échéant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir cette possibilité auprès des femmes et des hommes identifiés comme bénéficiaires potentiels.</li> <li>• Inclure dans les études préparatoires, les spécifications techniques et les dossiers d'appels d'offre les clauses nécessaires pour permettre la réutilisation des eaux usées (écoulement gravitaire vers une zone disponible pour l'implantation d'une pépinière, facilité de raccordement).</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	(pas de coût)
19	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	Identifier les sites d'élimination des déchets solides autorisés pour les déchets solides qui seront produits par l'usine de traitement des eaux usées (produits de dégrillage, boues séchées non réutilisées).	Bureau d'étude	UGPO	ONAS
20	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	Inclure dans les spécifications techniques et dans les documents d'appel d'offre l'obligation pour l'entreprise en charge de la construction de la station de traitement des eaux usées de planter un rideau d'arbres autour de la station d'épuration des eaux usées. Le rideau d'arbre doit être constitué d'un mélange d'au moins trois espèces différentes d'arbres, faisant partie de la flore native de Tunisie. Les documents d'appel d'offre doivent définir les espèces d'arbres autorisées en fonction de la zone climatique.	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	(pas de coût)
21	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	<p>Inclure dans les documents d'appel d'offre l'obligation pour les entreprises de travaux d'intégrer dans leur offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de gestion Santé-Sécurité-Environnement (SSE) en conformité avec la législation tunisienne et les exigences BERD/BAD, notamment: (i) organisation SSE, (ii) registre des activités à risque et description des mesures d'atténuation pour empêcher ou prévenir les risques pour la santé ou la sécurité du public et des travailleurs, (iii) gestion des déchets solides et liquides, (iv) réhabilitation des sites temporaires, prévention de l'érosion et revégétalisation, (v) protection publique et sécurité des populations avoisinantes des chantiers (v) gestion de la circulation routière, et (vi) toute autre action demandée par l'ONAS.</li> <li>• L'obligation de maintenir sur site et pendant la durée des travaux un Responsable SSE (Santé Sécurité Environnement).</li> <li>• L'obligation de rendre compte mensuellement au département régional de l'ONAS sur les performances en matière de santé et de sécurité suivant le formulaire 3.</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
22	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	Inclure dans les documents d'appel d'offre à compléter un bordereau des prix ESSS (formulaire 8) à compléter par les soumissionnaires et inclure dans leur offre financière.	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	(pas de coût)

23	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	Inclure dans les spécifications techniques et dans les documents d'appel d'offre les exigences de l'ANPE ou les actions recommandées par l'EIES relatives à la phase travaux et devant être appliquées par les entreprises de travaux.	Bureau d'étude	Équipe ESSS de l'UGPO	(pas de coût)
24	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	Réaliser l'étude d'impact environnemental et social requise par la législation Tunisienne.	Bureau d'étude	UGPO	ONAS
25	Pendant les études préparatoires et la préparation des documents d'appels d'offres de travaux.	Approbation de l'étude d'impact environnemental et social requise par la législation Tunisienne.	ANPE	UGPO	(pas de coût)
26	Pendant la négociation du contrat de l'entreprise de travaux	Revue critique et amélioration jusqu'à approbation par l'Équipe ESSS de l'UGPO et/ou par le responsable ESSS régional du Plan de Gestion Santé-Sécurité-Environnement (SSE) soumis par l'entreprise dans son offre (voir action 21).	Responsable ESSS régional et/ou Équipe ESSS de l'UGPO Entreprise de travaux	UGPO	(pas de coût)
27	Avant le démarrage des travaux	Former le responsable ESSS régional à l'utilisation et à la mise en œuvre du formulaire 2 (Plan de gestion ESSS du Projet), à la gestion des changements et des non-conformités, et au suivi du Projet selon le formulaire 3 (Suivi mensuel ESSS du Projet en phase travaux) et le formulaire 5 (suivi semestriel).	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
28	Avant le démarrage des travaux	Intégrer dans les formulaires 3 et 4 les exigences de l'ANPE ou les actions recommandées par l'EIES relatives à la phase travaux (formulaire 3) ou à la phase exploitation (formulaire 4) et (i) devant être mise en œuvre par l'ONAS ou (ii) devant faire l'objet d'un suivi.	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	(pas de coût)
29	Avant le démarrage des travaux	Mettre à jour la brochure d'information du Projet (voir formulaire 7)	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	(pas de coût)
30	Avant le démarrage des travaux	Avec l'appui des autorités locales et des organisations de la société civile locale, organiser une réunion d'information sur le démarrage du Projet, en assurant une participation égale des hommes et des femmes. L'information doit traiter les sujets suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenu et calendrier de réalisation du Projet.</li> <li>Distribution de la brochure d'information du Projet (formulaire 7).</li> <li>Promouvoir la formation de comités de citoyens (par le biais des associations existantes) pour le suivi des travaux et l'information de la Direction Régionale de l'ONAS d'éventuelles difficultés.</li> <li>Information sur les opportunités d'emploi et sur les services dont les entreprises de travaux peuvent avoir besoin (restauration, hôtellerie, etc...).</li> </ul>	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS



31	Pendant la phase travaux	<p>Induction ESSS obligatoire des travailleurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles SSE applicables au chantier.</li> <li>• Relations avec les populations locales, respect des us et coutumes.</li> <li>• Découvertes archéologiques: nature des potentielles découvertes archéologiques et conduite à tenir.</li> <li>• Protection de la faune: espèces protégées en Tunisie, avec un focus sur les espèces protégées de reptiles, tortues et amphibiens.</li> <li>• Mécanisme de recours.</li> </ul>	Entreprise de travaux	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise de travaux
32	Pendant la phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement et maintien d'un Responsable SSE (Santé Sécurité Environnement).</li> <li>• Compte rendu mensuel au département régional de l'ONAS sur les performances en matière de santé et de sécurité en utilisant les indicateurs définis par l'UGPO (voir Formulaire 3).</li> </ul>	Entreprise de travaux	Responsable ESSS régional	Entreprise de travaux
33	Pendant la phase travaux	<p>Préparer une procédure validée par l'ANGED pour le transport, la mise en décharge et l'enfouissement des vieilles conduites en amiante ciment conformément à la réglementation tunisienne, et en respectant les bonnes pratiques internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stocker les tuyaux sur palette ou sur rack et les éléments en vrac dans une benne bâchée,</li> <li>• étiqueter ou marquer ces déchets et émettre un bordereau qui suivra les déchets jusqu'à leur élimination,</li> <li>• faire éliminer les déchets dans une installation de stockage ou de traitement autorisée à les recevoir.</li> </ul>	Entreprise de travaux	ANGED	Entreprise de travaux
34	Pendant la phase travaux	Mettre en œuvre la procédure validée par l'ANGED pour le transport, la mise en décharge et l'enfouissement des vieilles conduites en amiante ciment.	Entreprise de travaux	Responsable ESSS régional	Entreprise de travaux
35	Pendant la phase travaux	Mettre en œuvre les mesures d'atténuation décidées en consultation avec les responsables des zones protégées ou des zones internationalement reconnues, et applicables à la phase travaux.	Entreprise de travaux	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise de travaux
36	Pendant la phase travaux	Mettre en œuvre les mesures d'atténuation décidées en consultation avec les responsables des sites culturellement ou socialement sensibles, et applicables à la phase travaux.	Entreprise de travaux	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise de travaux
37	Pendant la phase travaux	<p>Informers les populations (médias locaux, délégués, réseaux sociaux et affichage local) des gênes occasionnées par les travaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 jours à l'avance pour l'ouverture de tranchées dans les rues susceptibles de gêner le trafic.</li> <li>• 2 jours à l'avance pour les interruptions de service (eau, électricité).</li> </ul>	Entreprise de travaux	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise de travaux
38	Pendant la phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de chantier hebdomadaire et contrôle de la bonne mise en œuvre par l'entreprise de travaux de son Plan de Gestion SSE (voir action 26).</li> <li>• Notification et enregistrement des non-conformités (avec photo quand cela est pertinent).</li> </ul>	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS

39	Pendant la phase travaux	Registre des compensations payées par les entreprises de travaux dans le cadre du Projet, documenté par les reçus signés par les personnes ayant reçu des compensations.	Entreprise de travaux	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise de travaux
40	Pendant la phase travaux	Suivi mensuel de la bonne mise en œuvre des exigences de l'ANPE et des actions recommandées par l'EIES relatives à la phase travaux. Identification et gestion des non-conformités.	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
41	Pendant la phase travaux	Suivi mensuel de la bonne mise en œuvre des actions du présent PGES relatives à la phase travaux. Identification et gestion des non-conformités.	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
42	Pendant la phase travaux	Préparation d'un rapport ESSS semestriel pour chaque Projet suivi par le Responsable ESSS régional (selon le formulaire 5) et envoi au Responsable ESSS Central ainsi qu'à l'équipe ESSS de l'UGPO.	Responsable ESSS régional	UGPO + Responsable ESSS central	ONAS
43	Pendant la phase travaux	Intégration des rapports ESSS semestriels des Projets (selon le formulaire 6) et envoi aux responsable E&S des bailleurs de fonds du rapport semestriel pour la BERD et la BAD.	Responsable ESSS central	BERD BAD	ONAS
44	Pendant la phase travaux	Audit semestriel et sans annonce préalable de six Projets (trois parmi les plus performants, trois parmi les moins performants): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources Humaines: vérifier que les personnes employées aux travaux disposent d'un contrat écrit et sont déclarées auprès des services compétents.</li> <li>• Visite du chantier: vérification de la mise en œuvre de son plan Hygiène Santé Sécurité par l'entreprise de travaux.</li> <li>• Mise en œuvre du PGES, qualité du suivi et des comptes-rendus par le responsable ESSS régional.</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
45	Pendant la phase travaux	Planter un rideau d'arbres autour de la station d'épuration des eaux usées. Le rideau d'arbre doit être constitué d'un mélange d'au moins trois espèces différentes d'arbres, faisant partie de la flore native de Tunisie. Les documents d'appel d'offre doivent définir les espèces d'arbres autorisées en fonction de la zone climatique.	Entreprise de travaux	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise de travaux
46	Lors de la préparation des dossiers d'appels d'offre de gestion déléguée	Intégrer dans le cahier des charges les exigences de l'ANPE ou les actions recommandées par l'EIES relatives à la phase exploitation et devant être appliquées par le délégataire.	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	(pas de coût)
47	Lors de la préparation des dossiers d'appels d'offre de gestion déléguée	Intégrer dans le cahier des charges les exigences du présent PGES relatives à la phase exploitation et dont l'exécution est à la charge de l'exploitant.	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	(pas de coût)

48	Lors de la préparation des dossiers d'appels d'offre de gestion déléguée	<p>Inclure dans les documents d'appel d'offre l'obligation pour les entreprises soumissionnaires d'intégrer dans leur offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de gestion Santé-Sécurité-Environnement (SSE) en conformité avec la législation tunisienne et les exigences BERD/BAD, notamment: (i) organisation SSE, (ii) registre des activités à risque et description des mesures d'atténuation pour empêcher ou prévenir les risques pour la santé ou la sécurité du public et des travailleurs, (iii) gestion des déchets solides et liquides, et (iv) toute autre action demandée par l'ONAS.</li> <li>• L'obligation de maintenir sur site un Responsable SSE (Santé Sécurité Environnement).</li> <li>• L'obligation de rendre compte mensuellement au département régional de l'ONAS sur les performances en matière de santé et de sécurité.</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
49	Lors de la préparation des dossiers d'appels d'offre de gestion déléguée	<p>Encourager la participation des femmes aux appels d'offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inclure dans les appels d'offre une phrase indiquant "L'ONAS promeut une juste représentation des hommes et des femmes dans ses activités, et invite les soumissionnaires à faire de même dans leurs offres".</li> <li>• transmettre les notifications d'appel d'offre à l'ATFI qui les passera à son réseau de contacts.</li> </ul>	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	(pas de coût)
50	Pendant la négociation du contrat de l'entreprise de gestion déléguée	Revue critique et amélioration jusqu'à approbation par l'Équipe ESSS de l'UGPO et/ou par le responsable ESSS régional du Plan de Gestion Santé-Sécurité-Environnement (SSE) soumis par l'entreprise dans son offre (voir action 48).	Responsable ESSS régional et/ou Équipe ESSS de l'UGPO  Entreprise de gestion déléguée	UGPO	(pas de coût)
51	À la fin de la phase travaux et avant le début de la phase d'exploitation	Rapport de suivi final pour chaque Projet des acquisitions de terrains et compensations (qu'elles aient été faites durant la phase préparatoire ou durant les travaux), partagé avec la BERD et la BAD	Équipe ESSS de l'UGPO	BERD BAD	ONAS
52	À la fin de la phase travaux et avant le début de la phase d'exploitation	Former le responsable ESSS régional à l'utilisation et à la mise en œuvre du formulaire 4 (Suivi mensuel ESSS du Projet en phase exploitation) et du formulaire 5 (suivi annuel).	Équipe ESSS de l'UGPO	UGPO	ONAS
53	À la fin de la phase travaux et avant le début de la phase d'exploitation	Préparer un plan de gestion Santé-Sécurité-Environnement (SSE) pour l'équipe en charge de l'exploitation de la Station de traitement des eaux usées en conformité avec la législation tunisienne et les exigences BERD/BAD, notamment: (i) organisation SSE, (ii) registre des activités à risque et description des mesures d'atténuation pour empêcher ou prévenir les risques pour la santé ou la sécurité du public et des travailleurs, (iii) gestion des déchets solides et liquides, et (iv) toute autre action demandée par l'ONAS.	Entreprise en charge de la construction de la station	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise en charge de la construction de la station

54	À la fin de la phase travaux et avant le début de la phase d'exploitation	<p>Préparer un cahier des charges d'exploitation intégrant l'ensemble des mesures ESSS à la charge de l'exploitant telles que décrites dans le présent document, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des fluctuations acceptables des paramètres physico-chimiques mesurés par le laboratoire et les actions à effectuer en cas de dépassement.</li> <li>• Sites autorisés de mise en dépôts des déchets solides (dégrillage et boues séchées).</li> </ul>	Entreprise en charge de la construction de la station	Équipe ESSS de l'UGPO	Entreprise en charge de la construction de la station
55	À la fin de la phase travaux et avant le début de la phase d'exploitation	<p>Avec l'appui des autorités locales et des organisations de la société civile locale, organiser une réunion d'information sur la mise en service du Projet, en assurant une participation égale des hommes et des femmes. L'information doit traiter les sujets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des populations au fonctionnement du système de collecte et de traitement des eaux usées. Information sur les produits et objets à ne pas déverser dans le réseau d'eaux usées.</li> <li>• Information sur les possibilités et modalités de valorisation des eaux usées et des boues séchées.</li> </ul>	Responsable ESSS régional	Équipe ESSS de l'UGPO	ONAS
56	En exploitation	En coordination avec les responsables scolaires, organiser chaque année, pour une classe d'âge donnée (par exemple les enfants qui ont 10 ans) une visite éducative et de sensibilisation expliquant la collecte des eaux usées et le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées.	Responsable ESSS régional	Direction régionale de l'ONAS	ONAS
57	En exploitation	Mettre en œuvre les mesures d'atténuation décidées en consultation avec les responsables des zones protégées ou des zones internationalement reconnues, et applicables à la phase d'exploitation.	Exploitant	UGPO	Exploitant
58	En exploitation	Mettre en œuvre les mesures d'atténuation décidées en consultation avec les responsables des sites culturellement ou socialement sensibles, et applicables à la phase d'exploitation.	Exploitant	UGPO	Exploitant
59	En exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement et maintien d'un Responsable SSE (Santé Sécurité Environnement) à la station de traitement des eaux usées.</li> <li>• Compte rendu mensuel au département régional de l'ONAS sur les performances en matière de santé et de sécurité (voir Formulaire 4).</li> </ul>	Gestionnaire délégué	Responsable ESSS régional	Gestionnaire délégué
60	En exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de chantier mensuelle et contrôle de la bonne mise en œuvre par l'entreprise de gestion déléguée de son Plan de Gestion SSE (voir action 50).</li> <li>• Notification et enregistrement des non-conformités (avec photo quand cela est pertinent).</li> </ul>	Responsable ESSS régional	Direction régionale	ONAS
61	En exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation et maintien d'un Responsable SSE (Santé Sécurité Environnement) à la station de traitement des eaux usées.</li> <li>• Compte rendu mensuel au département régional de l'ONAS sur les performances en matière de santé et de sécurité (voir Formulaire 4).</li> </ul>	Équipe ONAS en charge de l'exploitation de la station	Direction régionale	ONAS

62	En exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de chantier mensuelle et contrôle de la bonne mise en œuvre par l'Équipe ONAS en charge de l'exploitation de la station de son Plan de Gestion SSE (voir action 53).</li> <li>• Notification et enregistrement des non-conformités (avec photo quand cela est pertinent).</li> </ul>	Responsable ESSS régional	Direction régionale	ONAS
63	En exploitation	Suivi mensuel de la bonne mise en œuvre des exigences de l'ANPE et des actions recommandées par l'EIES relatives à la phase exploitation. Identification et gestion des non-conformités.	Responsable ESSS régional	ONAS	ONAS
64	En exploitation	Suivi mensuel de la bonne mise en œuvre des actions du présent PGES relatives à la phase exploitation. Identification et gestion des non-conformités.	Responsable ESSS régional	ONAS	ONAS
65	En exploitation	Préparation d'un rapport ESSS annuel pour chaque Projet suivi par le Responsable ESSS régional (selon le formulaire 5) et envoi au Responsable ESSS Central.	Responsable ESSS régional	Responsable ESSS central	ONAS
66	En exploitation	Intégration des rapports ESSS annuels des Projets (selon le formulaire 6) et envoi aux responsable E&S des bailleurs de fonds du rapport annuel pour la BERD et la BAD.	Responsable ESSS central	BERD BAD	ONAS
67	En exploitation	Effectuer les analyses de laboratoire exigées par le ministère en charge de l'agriculture pour la réutilisation des eaux traitées et des boues. Contribuer activement et coopérer avec les services concernés pour faciliter la réutilisation des eaux usées traitées et les boues.	Exploitant	Direction régionale de l'ONAS	Exploitant
68	En exploitation	Effectuer et mettre à jour aux dates prévues par la loi l'étude de danger réglementaire pour la station de traitement des eaux usées	ONAS	ONAS	ONAS

## Formulaire 3 – Suivi mensuel ESSS du Projet (études & travaux)

Ville:	Mois:
Complété par: (Bureau d'étude avant le démarrage des travaux, Responsable SSE entreprise de travaux pendant les travaux)	Date:
Revu et approuvé par: (Responsable Régional ESSS de l'ONAS)	Date:

### Avancement des études ou de la construction

#### *Travaux réalisés durant le mois*

[description brève des travaux réalisés au cours du mois – 1/2 page maximum]

#### *Travaux prévus sur le mois à venir*

[description des travaux prévus au cours du mois à venir – 1/2 page maximum]

### Avancement et enjeux de mise en œuvre du PGES

[Veuillez insérer le PGES préparé pour la Petite Ville sur la base du formulaire 2 et décrire l'état d'avancement et de mise en œuvre des actions.

résumer en 1 page maximum les principaux défis et problèmes environnementaux, sociaux et santé-sécurité auxquels le Projet a été confronté pendant le mois considéré (incidents majeurs, déversements, incendies, explosions ou rejets non planifiés, dommages écologiques / destruction, défaillance des émissions ou traitement des effluents, avis juridique / administratif de violation, pénalités, amendes, plaintes, litiges, protestation, attention négative des médias, découvertes culturelles, conflits ou conflits de travail, préoccupations de la communauté locale, actions correctives, programmes de réhabilitation / amélioration.]

#### *Environnement*

#### *Social*

#### *Santé-Sécurité*

## Conformité ESSS du Projet

### Conformité avec la législation nationale

Questions relatives au mois couvert par le rapport	Réponse (Oui/Non)	Précisions
Y a-t-il eu des changements de la législation environnementale, du droit foncier ou du code du travail qui aient des conséquences pour le Projet ?		Si oui, préciser les changements
Le service de l'état en charge de l'inspection environnementale a-t-il visité le Projet ?		Si oui, indiquer le nombre et les dates des visites
Le service de l'état en charge de l'inspection du travail a-t-il visité le Projet ?		Si oui, indiquer le nombre et les dates des visites
D'autres service de l'état ont-ils mené une inspection du Projet ?		Si oui, indiquer le nombre, la nature et les dates des visites
Le Projet ou l'un de ses acteurs a-t-il été sanctionné ou pénalisé suite à une de ces inspections ?		Si oui, préciser la nature et la raison des sanctions et pénalités
Une procédure judiciaire ou administrative a-t-elle été engagée par un service de l'état contre le Projet ou l'un de ses acteurs pour non-respect de la loi ?		Si oui, préciser

### Conformité avec le Plan de Gestion SSE

Questions relatives au mois couvert par le rapport	Réponse (Oui/Non)	Précisions
Le projet est-il globalement conforme aux exigences des bailleurs de fonds ?		Si non, préciser
Y a-t-il des non-conformités identifiées et qui ne soient pas en cours de résolution ?		Si oui, préciser
L'entreprise de travaux a-t-elle traité toutes les demandes d'actions correctives destinées à corriger des non-conformités ?		Si non, préciser

### Principales non-conformités avec le Plan de Gestion SSE

[description des principales non-conformités observées au cours du mois et des mesures correctives mises en place – 1/2 page maximum]

## Indicateurs de suivi

### Ressources humaines

Nombre de personnes engagées sur le projet	nombre de personnes	nombre de-jours travaillés
employés directs		
employés indirects (sous-traitants, journaliers)		
dont: personnes issues de la petite ville concernée par le Projet		
Total (nombre total d'employés directs + employés indirects)		

Audit ressources humaines (à compléter par le Responsable Régional ESSS) nombre de travailleurs audités nombres de travailleurs engagés conformément à la législation	
---	--

### Engagement des parties prenantes

indicateur	pendant le mois	depuis le début du projet
nombre de réunions formelles tenues		
nombre de requêtes reçues		
nombre de requêtes closes		
nombre et % de requêtes ayant déclenché le mécanisme de recours, dont: <ul style="list-style-type: none"> <li>• employés</li> <li>• tiers</li> </ul>		
nombre d'actions en justice: <ul style="list-style-type: none"> <li>    initiées par des employés</li> <li>    initiées par des tiers</li> <li>    en cours</li> <li>    closes</li> </ul>		

### Acquisition de terrains et compensations

indicateur	pendant le mois	depuis le début du projet
Nombre de propriétaires engagés dans des négociations		
Nombre de négociations closes		
Nombre de paiements effectués aux bénéficiaires <sup>9</sup> consignés <sup>10</sup> total		
Nombre de vulnérables identifiées: <ul style="list-style-type: none"> <li>    ayant bénéficié d'une aide en nature</li> <li>    ayant bénéficié d'une aide financière</li> <li>    total</li> </ul>		

<sup>9</sup> inclut les sommes payées directement ainsi que les sommes initialement consignées puis reversées aux bénéficiaires.

<sup>10</sup> inclut uniquement les paiements consignés n'ayant pas encore été reversés aux bénéficiaires



### Santé-Sécurité

indicateur	pendant le mois	depuis le début du projet
Nombre de travailleurs touchés par des incidents ou accidents:  incident sans arrêt de travail  incident/accident avec arrêt de travail inférieur à trois jours  accident avec arrêt de travail égal ou supérieur à trois jours  fatalité		
Nombre de personnes extérieures au Projet touchés par des incidents ou accidents liés au projet:  incident sans arrêt de travail  incident/accident avec arrêt de travail inférieur à trois jours  accident avec arrêt de travail égal ou supérieur à trois jours  fatalité		
Nombre d'incidents/accidents par catégorie:  accident de la route engin de travaux en mouvement travail en hauteur systèmes électriques usage d'explosifs travail en excavations levage, manutention  évènement naturel (foudre, etc...) alcool, drogue autres		

Nombre de jours d'arrêt de travail / Nombre total d'heures travaillées sur la période

*[insérer un graphique excel montrant l'évolution de ce nombre mois par mois depuis le début de la construction]*

### Non-conformités

indicateur	pendant le mois	depuis le début du projet
Nombre de non-conformités de l'entreprise de travaux ou de ses sous-traitants: • déclarées par l'entreprise • relevées par le Responsable Régional ESSS		
Nombre de non-conformités: • non-résolues • résolues		
Nombre de non-conformités ayant abouti à l'arrêt immédiat d'une activité		

## Suivi des actions requises par l'ANPE

*(Supprimer ce chapitre si le Projet n'a pas nécessité de permis environnemental)*

<b>Exigence formulée par l'ANPE dans le permis environnemental</b>	<b>Avancement et conformité</b>
(dans cette colonne, copier les exigences formulées par l'ANPE dans le permis environnemental ainsi que les actions ESSS prévues par l'EIES du Projet)	(pour chaque action décrire son avancement et la conformité de sa mise en œuvre. En cas de non-conformité, indiquer l'action corrective requise)

## Formulaire 4 – Suivi mensuel ESSS du Projet (exploitation)

Ville:	Mois:
Complété par: (Responsable ESSS de l'exploitant)	Date:
Revu et approuvé par: (Responsable Régional ESSS de l'ONAS)	Date:

### Traitement des eaux usées pendant le mois

Paramètre	Unit	Entrée de station			Sortie de station			Norme
		min	moyenne	max	min	moyenne	max	
Volume								
température								
pH								
oxygène								
nitrate								
phosphate								
demande chimique en oxygène								
matière en suspension								

### Avancement et enjeux de mise en œuvre du PGES

[Veuillez insérer le PGES préparé pour la Petite Ville sur la base du formulaire 2 et décrire l'état d'avancement et de mise en œuvre des actions.

résumer en 1 page maximum les principaux défis et problèmes environnementaux, sociaux et santé-sécurité auxquels le Projet a été confronté pendant le mois considéré (incidents majeurs, déversements, incendies, explosions ou rejets non planifiés, dommages écologiques / destruction, défaillance des émissions ou traitement des effluents, avis juridique / administratif de violation, pénalités, amendes, plaintes, litiges, protestation, attention négative des médias, découvertes culturelles, conflits ou conflits de travail, préoccupations de la communauté locale, actions correctives, programmes de réhabilitation / amélioration.]

**Environnement**

**Social**

**Santé-Sécurité**

## Conformité ESSS du Projet

### Conformité avec la législation nationale

Questions relatives à la période couverte par le rapport	Réponse (Oui/Non)	Précisions
Y a-t-il eu des changements de la législation environnementale, du droit foncier ou du code du travail qui aient des conséquences pour le projet ?		Si oui, préciser les changements
Le service de l'état en charge de l'inspection environnementale a-t-il visité le Projet ?		Si oui, indiquer le nombre et les dates des visites
Le service de l'état en charge de l'inspection du travail a-t-il visité le Projet ?		Si oui, indiquer le nombre et les dates des visites
D'autres service de l'état ont-ils mené une inspection du Projet ?		Si oui, indiquer le nombre, la nature et les dates des visites
Le Projet ou l'un de ses acteurs a-t-il été sanctionné ou pénalisé suite à une de ces inspections ?		Si oui, préciser la nature et la raison des sanctions et pénalités
Une procédure judiciaire ou administrative a-t-elle été engagée par un service de l'état contre le Projet ou l'un de ses acteurs pour non-respect de la loi ?		Si oui, préciser

### Conformité avec les exigences des bailleurs de fonds

Questions relatives à la période couverte par le rapport	Réponse (Oui/Non)	Précisions
Le projet est-il globalement conforme aux exigences des bailleurs de fonds ?		Si non, préciser
Y a-t-il des non-conformités déclarées qui ne soient pas en cours de résolution ?		Si oui, préciser
L'entreprise de travaux traite-t-elle de façon satisfaisante les demandes d'actions correctives destinées à corriger des non-conformités ?		Si non, préciser

### Engagement des parties prenantes

indicateur	pendant le mois	depuis le début du projet
nombre de réunions formelles tenues		
nombre de requêtes reçues		
nombre de requêtes closes		
nombre et % de requêtes ayant déclenché le mécanisme de recours, dont: <ul style="list-style-type: none"> <li>• employés</li> <li>• tiers</li> </ul>		
nombre d'actions en justice: <ul style="list-style-type: none"> <li>initiées par des employés</li> <li>initiées par des tiers</li> <li>en cours</li> <li>closes</li> </ul>		

### Santé-Sécurité

indicateur	sur la période (depuis le rapport précédent)	depuis le début du projet
Nombre de travailleurs touchés par des incidents ou accidents:  incident sans arrêt de travail  incident/accident avec arrêt de travail inférieur à trois jours  accident avec arrêt de travail égal ou supérieur à trois jours  fatalité		
Nombre de personnes extérieures au Projet touchés par des incidents ou accidents liés au projet:  incident sans arrêt de travail  incident/accident avec arrêt de travail inférieur à trois jours  accident avec arrêt de travail égal ou supérieur à trois jours  fatalité		
Nombre d'incidents/accidents par catégorie:  accident de la route engin de travaux en mouvement travail en hauteur systèmes électriques usage d'explosifs travail en excavations levage, manutention  évènement naturel (foudre, etc...) alcool, drogue autres		

Nombre de jours d'arrêt de travail / Nombre total d'heures travaillées sur la période

[insérer un graphique excel montrant l'évolution de ce nombre mois par mois depuis le début de la construction]

### Non-conformités

indicateur	pendant le mois	depuis le début du projet
Nombre de non-conformités de l'entreprise de travaux ou de ses sous-traitants: • déclarées par l'entreprise • relevées par le Responsable Régional ESSS		
Nombre de non-conformités: • non-résolues • résolues		
Nombre de non-conformités ayant abouti à l'arrêt immédiat d'une activité		

## Suivi des actions requises par l'ANPE

*(supprimer ce chapitre si le Projet n'a pas nécessité de permis environnemental)*

<b>Exigence formulée par l'ANPE dans le permis environnemental</b>	<b>Avancement et conformité</b>
(dans cette colonne, copier les exigences formulées par l'ANPE dans le permis environnemental ainsi que les actions ESSS prévues par l'EIES du Projet)	(pour chaque action décrire son avancement et la conformité de sa mise en œuvre. En cas de non-conformité, indiquer l'action corrective requise)

## Formulaire 5 – Rapport ESSS de Projet semestriel/annuel

Ce rapport est préparé par le Responsable ESSS Régional et envoyé au Responsable Central ESSS de l'ONAS tous les six mois en phase travaux et tous les ans en phase exploitation (une fois tous les travaux terminés).

Le formulaire 5 est préparé sur la base:

- du formulaire 3 en phase de construction
- du formulaire 4 en phase d'exploitation

Les données du semestre sont agrégées sur la base des rapports mensuels reçus. Les informations et données mensuelles des formulaires 3 ou 4 sont compilées, en remplaçant la mention "mois" par la mention "semestre".

## Formulaire 6 – Rapport ESSS de Programme semestriel/annuel

Ce rapport est à envoyer à la BERD et à la BAD tous les six mois en phase travaux et tous les ans en phase exploitation (une fois tous les travaux terminés). Il doit être complété par l'Équipe ESSS de l'UGPO durant la phase travaux, puis par le Responsable Central ESSS de l'ONAS durant la phase exploitation.

### Avancement du Programme

Petite Ville	Avancement des Projets		
	études préparatoires en cours	travaux en cours	en exploitation
1. Khlidia			
2. Dar Allouch			
3. Menzel Horr			
4. Azmour			
5. Nebeur			
6. Kalâa Khisba			
7. Kesra			
8. Sedjnene			
9. Amdoun			
10. Guebollat			
11. Oued M'liz			
12. Beni M'tir			
13. Jbel El Oust			
14. Nadour			
15. Hidra			
16. Nasrallah			
17. Menzel M'hiri			
18. El Alaa			
19. Amiret El Hojje			
20. Sidi Bannour			
21. Menzel Hayet			
22. Karkar			
23. Sidi El Heni			
24. Melloulech			
25. Aouled Chamekh			
26. Dhhiba			
27. Rmeda			
28. Bir Ali Ben Khelifa			
29. Skhira			
30. Hammet Jrid			
31. Matmata Jedida			
32. Beni Khdech			
33. Faouar			



## **Avancement et enjeux de mise en œuvre du PAES**

[Veuillez insérer le PAES annexé à l'accord de financement et décrire l'état d'avancement et de mise en œuvre des actions.]

## Avancement et enjeux de mise en œuvre des PGES

Petite Ville	Nombre de non conformités de mise en œuvre du PGES enregistrées		
	Classe 1 (mineure)	Classe 2 (significative)	Classe 3 (arrêt immédiat)
1. Khlidia			
2. Dar Allouch			
3. Menzel Horr			
4. Azmour			
5. Nebeur			
6. Kalâa Khisba			
7. Kesra			
8. Sedjnene			
9. Amdoun			
10. Guebollat			
11. Oued M'liz			
12. Beni M'tir			
13. Jbel El Oust			
14. Nadour			
15. Hidra			
16. Nasrallah			
17. Menzel M'hiri			
18. El Alaa			
19. Amiret El Hojje			
20. Sidi Bannour			
21. Menzel Hayet			
22. Karkar			
23. Sidi El Heni			
24. Melloulech			
25. Aouled Chamekh			
26. Dhhiba			
27. Rmeda			
28. Bir Ali Ben Khelifa			
29. Skhira			
30. Hammet Jrid			
31. Matmata Jedida			
32. Beni Khdech			
33. Faouar			

### ***Non-conformités de Classe 3***

[Description des principales non-conformités observées (notamment celles de classe 3) au cours de la période suivie et des mesures correctives mises en place.

Résumer les principaux défis et problèmes environnementaux, sociaux et santé-sécurité auxquels le Programme a été confronté pendant la période considérée (incidents majeurs, déversements, incendies, explosions ou rejets non planifiés, dommages écologiques / destruction, défaillance des émissions ou traitement des effluents, avis juridique / administratif de violation , pénalités, amendes, plaintes, litiges, protestation, attention négative des médias, découvertes culturelles, conflits ou conflits de travail, préoccupations de la communauté locale, actions correctives, programmes de réhabilitation / amélioration.

2 pages maximum]

## Conformité avec la législation nationale

<b>Questions</b> relatives à la période couverte par le rapport	<b>Réponse</b> <b>(Oui/Non)</b>	<b>Précisions</b>
Y a-t-il eu des changements de la législation environnementale, du droit foncier ou du code du travail qui aient des conséquences pour le Programme ?		Si oui, préciser les changements
Le service de l'état en charge de l'inspection environnementale a-t-il visité un ou des Projet(s)?		Si oui, indiquer le nombre et les dates des visites
Le service de l'état en charge de l'inspection du travail a-t-il visité un ou des Projet(s)?		Si oui, indiquer le nombre et les dates des visites
D'autres service de l'état ont-ils mené une inspection d'un ou de plusieurs Projet(s)?		Si oui, indiquer le nombre, la nature et les dates des visites
L'un des Projets ou l'un de ses acteurs a-t-il été sanctionné ou pénalisé suite à une de ces inspections ?		Si oui, préciser la nature et la raison des sanctions et pénalités
Une procédure judiciaire ou administrative a-t-elle été engagée par un service de l'état contre un ou plusieurs Projet(s) ou l'un de ses acteurs pour non-respect de la loi ?		Si oui, préciser

## Indicateurs de suivi

### *Ressources humaines*

Nombre d'audit ressources humaines effectués par les Responsables Régionaux ESSS	
Nombre de travailleurs audités	
Nombres de travailleurs engagés conformément à la législation	

### *Engagement des parties prenantes*

indicateur	pendant la période suivie	depuis le début du Programme
nombre de réunions formelles tenues		
nombre de requêtes reçues		
nombre de requêtes closes		
nombre et % de requêtes ayant déclenché le mécanisme de recours, dont: <ul style="list-style-type: none"> <li>• employés</li> <li>• tiers</li> </ul>		
nombre d'actions en justice: <ul style="list-style-type: none"> <li>initiées par des employés</li> <li>initiées par des tiers</li> <li>en cours</li> <li>closes</li> </ul>		

### *Acquisition de terrains et compensations*

indicateur	pendant la période suivie	depuis le début du Programme
Nombre de propriétaires engagés dans des négociations		
Nombre de négociations closes		
Nombre de paiements effectués <ul style="list-style-type: none"> <li>aux bénéficiaires<sup>11</sup></li> <li>consignés<sup>12</sup></li> <li>total</li> </ul>		
Nombre de vulnérables identifiées: <ul style="list-style-type: none"> <li>ayant bénéficié d'une aide en nature</li> <li>ayant bénéficié d'une aide financière</li> <li>total</li> </ul>		

<sup>11</sup> inclut les sommes payées directement ainsi que les sommes initialement consignées puis reversées aux bénéficiaires.

<sup>12</sup> inclut uniquement les paiement consignés n'ayant pas encore été reversés aux bénéficiaires

### Santé-Sécurité

indicateur	pendant la période suivie	depuis le début du Programme
Nombre de travailleurs touchés par des incidents ou accidents:  incident sans arrêt de travail  incident/accident avec arrêt de travail inférieur à trois jours  accident avec arrêt de travail égal ou supérieur à trois jours  fatalité		
Nombre de personnes extérieures au Projet touchés par des incidents ou accidents liés au projet:  incident sans arrêt de travail  incident/accident avec arrêt de travail inférieur à trois jours  accident avec arrêt de travail égal ou supérieur à trois jours  fatalité		
Nombre d'incidents/accidents par catégorie:  accident de la route engin de travaux en mouvement travail en hauteur systèmes électriques usage d'explosifs travail en excavations levage, manutention  évènement naturel (foudre, etc...) alcool, drogue autres		

Nombre de jours d'arrêt de travail / Nombre total d'heures travaillées sur la période

*[insérer un graphique excel montrant l'évolution de ce nombre mois par mois depuis le début de la construction]*

## Traitement des eaux usées pendant le mois

(tableau à compléter pour les projets en exploitation uniquement)

Petite Ville	Qualité du traitement des eaux usées par rapport à la norme		
	Traitement toujours conforme	Traitement conforme dans 95% des cas	Traitement non-conforme dans plus de 5% des cas
1. Khlidia			
2. Dar Allouch			
3. Menzel Horr			
4. Azmour			
5. Nebeur			
6. Kalâa Khisba			
7. Kesra			
8. Sedjnene			
9. Amdoun			
10. Guebollat			
11. Oued M'liz			
12. Beni M'tir			
13. Jbel El Oust			
14. Nadour			
15. Hidra			
16. Nasrallah			
17. Menzel M'hiri			
18. El Alaa			
19. Amiret El Hojjej			
20. Sidi Bannour			
21. Menzel Hayet			
22. Karkar			
23. Sidi El Heni			
24. Melloulech			
25. Aouled Chamekh			
26. Dhhiba			
27. Rmeda			
28. Bir Ali Ben Khelifa			
29. Skhira			
30. Hammet Jrid			
31. Matmata Jedida			
32. Beni Khdech			
33. Faouar			

## Formulaire 7 – Brochure d'information des populations

### ***Le Programme d'assainissement des petites villes***

Le Programme d'assainissement des petites villes est un programme mené par l'ONAS dans une trentaine de villes de moins de 10 000 habitants de Tunisie, ne bénéficiant pas d'infrastructures collectives de collecte et de traitement des eaux usées. Le Programme bénéficie du financement de la Banque Européenne de Reconstruction et Développement et de la Banque Africaine de Développement.

### ***Les travaux prévus dans la ville de [...]***

La ville de [...] fait partie des petites villes inscrites au Programme.

Les travaux prévus incluent:

- [...]

### ***Calendrier des travaux***

- Études préparatoires:
- Travaux de réseau:
- Travaux relatifs à la station de traitement des eaux usées:

### ***Bénéfices environnementaux et sociaux***

Le Projet va permettre de résoudre le problème des déversements d'eaux usées domestiques ou industrielles non traitées dans l'environnement. L'impact principal attendu du Projet est la réduction de la pollution à la baisse de l'occurrence des maladies d'origine hydrique.

Les eaux usées seront traitées à un niveau permettant leur réutilisation pour certaines activités agricoles. Les boues résultant de l'épuration des eaux usées pourront être utilisées comme engrais en agriculture, sous le contrôle des services du ministère en charge de l'agriculture.

### ***Impacts environnementaux et sociaux***

La réalisation des travaux va générer des gênes temporaires. L'implantation des infrastructures de traitement va être effectuée de façon à empêcher les impacts négatifs sur les zones ou les sites sensibles pour des raisons sociales, culturelles ou environnementales.

### ***Information générale***

Des informations seront diffusées aux étapes clé du Projet ou lorsque des réunions publiques seront organisées par le biais des médias suivants: [...]

### ***Interlocuteurs***

Des responsables environnementaux et sociaux sont à votre écoute si vous avez des questions ou des inquiétudes.

- Responsable Environnement, Social et Santé-Sécurité de la direction régionale de l'ONAS: Nom, téléphone, email
- Responsable Environnement, Santé-Sécurité de l'entreprise de travaux: Nom, téléphone, email



## Formulaire 8 – Bordereau des prix ESSS

(ce formulaire est issu, avec quelques modifications, du Cadre de Gestion Environnemental et Social préparé pour l'ONAS dans le cadre d'une assistance technique financée par l'AFD)

N°	Prescriptions environnementales et sociales	Prix forfaitaire (DT HTVA)
1	- Désignation d'un Responsable SSE pour la durée des travaux - Compte-rendu SSE mensuel	
2	- Information 10 jours à l'avance des populations concernant les ouvertures de tranchées sur les voies publiques. - Repérage réseaux des concessionnaires et information 2 jours à l'avance des populations concernant les interruptions de service.	
3	- Installations de chantier, - Préparation, Installations sanitaires et d'eau potable, - Installations de sécurité	
4	- Équipements de protection collectif pour les travailleurs, notamment les étais pour prévenir les effondrements d'excavation - Équipement de protection du personnel de chantier (Tenue, bottes, gants, casques, masques, etc.) - Équipements de premiers soins	
5	- Aménagement de voies d'accès et de déviation - Voies de contournement et chemins d'accès temporaires - Passerelles piétons et accès riverains	
6	Signalisation du chantier et des travaux : Ce poste recouvre les travaux et prestations relatifs à la pose des panneaux	
7	Prévention de l'érosion et stabilisation des berges des lacs et cours d'eau temporaires ou permanents	
8	- Mesures de protection lors du transport d'équipements et de matériaux - Arrosage des pistes en terre de circulation - Couverture des camions (bâches, filets, etc.)	
9	- Mesures de transport et de stockages des produits pétroliers - Citernes de stockage étanches sur des surfaces protégées avec un système de protection et cuvette de rétention - Matériel de lutte contre les déversements (absorbants, boudins, pelles, pompes, machinerie, contenants, gants, ...) - Matériel de sécurité sur chantier (signalisation, etc...)	
10	Équipement de laboratoire pour la station de traitement des eaux usées pour mesurer les paramètres suivants chaque 12 heures : température, pH, oxygène, nitrates, demande de l'oxygène chimique, phosphates, matière en suspension	
11	- Lutte contre l'érosion - Stabilisation des talus - pose d'enrochement ou gabions dans les zones à fort courant - renforcement des berges et des sols de remblais des rives par enrochements, gabions, perrés maçonnés ou par des protections végétales; - renforcement des para-fouilles en aval et amont (enrochements ou gabions)	
12	Revégétalisation par apport de terre végétale et ensemencement des sites temporaires et des tranchées refermées.	
13	- Protection des zones et ouvrages agricoles - Compensations des impenses agricoles et pertes de terre - Registre des compensations payées dans le cadre du Projet, documenté par les reçus signés par les personnes ayant reçu des compensations.	
14	- Plantation d'arbres autour des stations d'épuration et protection des milieux sensibles : Ce poste concerne la fourniture et la plantation d'arbres d'espèces natives de Tunisie et adaptées au milieu naturel pour constituer des écrans. Fourniture des plants (au moins trois espèces différentes par site), de hauteur minimale un mètre ; Plantation, protection, arrosage et entretien jusqu'à la réception définitive ; Remplacement en cas d'échec pendant deux ans	

N°	Prescriptions environnementales et sociales	Prix forfaitaire (DT HTVA)
15	<p>Sensibilisation des ouvriers: Ce poste recouvre les travaux et prestations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles SSE applicables au chantier.</li> <li>• Découvertes archéologiques: nature des potentielles découvertes archéologiques et conduite à tenir.</li> <li>• Protection de la faune: espèces protégées en Tunisie, avec un focus sur les espèces protégées de reptiles, tortues et amphibiens.</li> <li>• - Sensibilisation au respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux ;</li> <li>• Distribution des matériels de protection pour la sécurité (bottes, gants, casques, etc.).</li> </ul>	
16	<p>Ouverture et exploitation de carrières de concassage: Ce poste recouvre les travaux et prestations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation de carrières existantes et/ou obtention de permis d'exploitation</li> <li>- Mise en œuvre du plan de sécurité</li> <li>- Utilisation d'abat poussières tel que l'eau ou installation de filtres</li> </ul>	
17	<p>Remise en état des zones d'emprunt latéritique et des sites d'installations: Ce poste recouvre les travaux et prestations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régalage de la terre végétale sur une épaisseur réduite, ensemencement (herbacées) ;</li> <li>- Plantation d'espèces ligneuses dans les zones ou sites exploités</li> </ul>	
18	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement en eau du chantier depuis une source autorisée (Citerne d'approvisionnement, forage, etc.)</li> </ul>	
19	<p>Gestion des eaux usées et des déchets solides: Ce poste recouvre les travaux et prestations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement et imperméabilisation des aires de stockage</li> <li>- Achat de containers de déchets pour tri sélectif</li> <li>- Évacuation des déchets biodégradables vers les décharges contrôlées</li> <li>- Récupération et évacuation des déchets de vidange vers les décharges appropriées</li> <li>- Constructions d'infrastructures sanitaires (toilettes, latrines, etc.)</li> <li>- Toilettes de chantier mobiles (mise à disposition et entretien quotidien)</li> <li>- Aménagement d'aires de lavage et d'entretien d'engins (si nécessaire)</li> <li>- Acquisition de fûts de stockage des huiles de vidange</li> <li>- Procédure validée par l'ANGED pour le transport, la mise en décharge et l'enfouissement des vieilles conduites en amiante ciment conformément à la réglementation tunisienne, et en respectant les bonnes pratiques internationales</li> </ul>	
20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repli de chantier et réaménagement</li> <li>- Réaliser tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux</li> <li>- Retirer les bâtiments temporaires, le matériel, le bois, les déchets, les matériaux excédentaires, les clôtures et les autres articles connexes;</li> <li>- Rectifier les défauts de drainage</li> <li>- Régaler toutes les zones excavées</li> <li>- Nettoyer et éliminer toute forme de pollution</li> </ul>	